



# LETTRE

## d'information

# CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU BOIS DE L'ÉTANG

La concertation réglementaire pour la rénovation du Bois de l'Étang s'est ouverte le lundi 18 octobre et se poursuit jusqu'au 21 novembre prochain. Ceci fait suite au vote du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire en juin et juillet dernier qui en ont défini les modalités. Au-delà de cette date, d'autres temps d'échanges seront organisés par la Mairie.

L'objectif de cette concertation est double : dans le cadre fixé par l'ANRU, elle permettra de recueillir les attentes des habitants afin d'y répondre au mieux et de leur permettre de suivre l'avancement du projet sur tous les sujets couverts par la rénovation (aménagement des voiries, végétation, commerces, parties communes, accès aux transports et au quartier...).

Ainsi, pendant ces 5 semaines, les habitants de La Verrière sont invités à consulter **le dossier de présentation du projet de rénovation du quartier sur le site internet de la Ville, le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la Mairie de La Verrière ou à la « Maison du Projet »**, situé au Centre socioculturel J. Miquel.

Par ailleurs, des urnes sont installées dans le hall de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la « Maison du Projet » afin de recueillir les avis et remarques des habitants. Des suggestions peuvent également être envoyées sur la boîte mail dédiée : [concertation.be@mairie-laverriere.fr](mailto:concertation.be@mairie-laverriere.fr)

### TROIS ATELIERS THÉMATIQUES

Afin d'échanger sur tous ces sujets avec les Verriéroises et les Verriérois, la Mairie met en place des ateliers de travail sur 3 thèmes, qui se dérouleront à la « Maison du Projet » :

- **Le mardi 9 novembre de 18h30 à 20h30 :**  
« Services à la population, commerces et vie locale »
- **Le mardi 16 novembre de 18h30 à 20h30 :**  
« Environnement et cadre de vie »
- **Le jeudi 18 novembre de 18h30 à 20h30 :**  
« Circulation, stationnement et sécurité »

Ces ateliers seront soumis à un règlement intérieur que les participants auront l'obligation de respecter pour le déroulement serein et respectueux de ces temps d'échange. Le règlement est consultable sur le site de la Ville.

### DES PERMANENCES À LA « MAISON DU PROJET »

Durant le temps de la concertation réglementaire, **une permanence aura également lieu tous les mardis, de 16h à 18h30 à la « Maison du Projet » : le 26 octobre, le 2 novembre, le 9 novembre et le 16 novembre.**

À l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au vote du Conseil Municipal.

**Pour rappel : la consultation réglementaire n'est pas le Conseil citoyen.**

*Parallèlement à cette concertation réglementaire, la Mairie a souhaité mettre en place un « Conseil citoyen » dédié pour que les habitants de la Ville concernés et intéressés puissent échanger tout au long de la réalisation du projet.*

*Celui-ci est donc bien à distinguer de la concertation réglementaire mentionnée ci-dessus. Les modalités de sa mise en place vous seront communiquées prochainement.*